École de Kerfot année 2023/2024

PHARE

Protocole de lutte contre le harcèlement et les intimidations

Prévenir, soutenir et accompagner les enfants dans les situations d'intimidation

Révélation des faits

Signalement à un membre du pôle

Le pôle ressource prend en compte la situation et détermine qui prend en charge la cible

Premier entretien avec la « cible »

Premier entretien avec les intimidateurs présumés

Le pôle ressource décide s'il faut appliquer la méthode Pikas ou non

Pikas

Autre

Deuxième entretien avec la « cible »

Deuxième entretien avec les intimidateurs présumés

Bilan du Pôle ressource

1er niveau : résolution De la situation

2ème niveau :passage à une autre méthode

Bilan de fin de prise en charge

Restons vigilants !

La situation est révélée à l'école par :
- L'enfant intimidé
- Les parents
- Les enseignants
- Un enfant témoin

Équipe du pôle ressource pHARe
Ménager Myriam
Jan Franck
Nobre Cécile
Magne Emilie
Cottin Caroline